

L'UFAP UNSa Justice rappelle les revendications portées devant le Garde des sceaux pour le CEA

Secrétariat.federation@ufap.fr

Le 26/09/2022,

L'UFAP UNSa Justice représentée par son Secrétaire Général a été reçue le 12 septembre et lui a fait part de ses revendications pour les différentes filières de l'administration pénitentiaire.

Elle sera à nouveau reçue par le Garde des Sceaux ce mardi 27/09/2022. Cette rencontre a pour but la présentation du Projet de Loi de Finances au titre de 2023 durant laquelle notre Ministre indiquera les évolutions statutaires et indemnitaires prévues pour le ministère de la Justice.

L'UFAP UNSa Justice aura donc à cœur de rappeler ses revendications concernant le Corps d'Encadrement et d'Application. Des revendications qui visent à faire reconnaître et valoriser les personnels de ce corps, laissés pour compte depuis 4 ans. En effet, aucune avancée réelle n'aura permis de combattre la perte de pouvoir d'achat, de rendre plus attractif notre profession ou encore d'améliorer nos conditions de travail.

Notre organisation, en tant que force de propositions et de négociation, revendiquera à nouveau sur le volet indemnitaire :

- Augmentation du taux de base de l'ICP de **1400€ à 2400€**
- Augmentation de la prime de nuit de semaine de **20€ à 30€**
- Augmentation de la prime de nuit encadrant un dimanche ou un jour férié de **24€ à 40€**
- Augmentation de l'indemnité dimanche et jour férié de **36 à 50€ pour 8 heures travaillées et majoration au-delà 6.25€ de l'heure.**
- Augmentation de la PSS de **28,5 à 30%**
- Revalorisation des Astreintes relevant du décret de 1998

À la suite de la réforme « low-cost » de la fusion des grades en ce début d'année 2022, où certains n'ont pas hésité à vendre tout un corps à l'AP, bien loin des promesses électorales faites en 2018, nous revendiquerons la réouverture des négociations sur la fusion des grades de surveillant et surveillant brigadier, avec pour ambition une grille dynamique et un indice sommital revu !

SURVEILLANT/SURVEILLANT BRIGADIER		
ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE
Elève	6 MOIS	352
Stagiaire	1	352
1	1	352
2	1	361
3	2	377
4	2	387
5	2	400
6*	2	414
7	2	429
8	2	448
9	2	465
10	2	483
11	2	501
12		527

*6^{ième} échelon Brigadier

L'UFAP UNSa Justice exigera que, comme l'ensemble des personnels de catégorie C, les membres du CEA bénéficient de l'année de bonification. Il s'agit là d'une question de justice !

L'UFAP UNSa Justice exige que la fusion Premier Surveillant/ Major soit enfin annoncée, ces derniers ayant été abandonnés lors de la fusion des 1^{er} et 2^e grades du CEA. Ils méritent une évolution statutaire propre à valoriser leur engagement professionnel mais aussi à redonner de l'attractivité à ce grade qui connaîtra, sans évolution majeure, une absence de candidats !

PREMIER SURVEILLANT/MAJOR		
ECHELON	DUREE	INDINCE MAJORE
1	2	444
2	2	462
3	2	475
4	2	495
5*	2	516
6	2	541
7	2	566
8	2	585
9		610

*5^{ième} échelon Major

L'UFAP UNSa Justice portera fermement cette demande d'évolution indispensable des conditions de travail des personnels qui contribuent elles aussi à l'attractivité de nos métiers.

Elle passe inévitablement par la résorption du nombre des emplois vacants, une augmentation du taux de TCCBS à 25% en détention homme, la réorganisation de nos détentions afin que le binôme soit la règle pour une ouverture de porte comme pour la pose d'un bracelet électronique !

Cette augmentation du nombre des personnels permettra également de revoir les plannings mis en place dans chaque structure afin qu'un agent ne souhaitant plus faire de Matin/Nuit ne se le voit pas imposé, qu'il puisse avoir plus qu'uniquement un week-end toutes les 7 semaines ou qu'il n'ait plus des congés d'été en avril ou en octobre !

Pour **L'UFAP UNSa Justice**, il n'est plus entendable que les personnels se voient imposer des rythmes de travail vieux de plus d'un siècle et particulièrement éprouvant pour l'organisme.

L'UFAP UNSa Justice, 35 ans d'engagement quotidien au service du terrain !

Les Secrétaires Généraux

Emmanuel CHAMBAUD
Luciano DUCCESCHI
Alexandre CABY
Jimmy OBERTAN
Coralie FLAUGNATTI



Secrétariat.federation@ufap.fr

L'UFAP UNSa Justice rappelle les revendications portées devant le Garde des sceaux pour la Chaîne de Commandement

Le 26/09/2022,

L'UFAP UNSa Justice représentée par son Secrétaire Général a été reçue le 12 septembre et lui a fait part de ses revendications pour les différentes filières de l'administration pénitentiaire.

Elle sera à nouveau reçue par le Garde des Sceaux ce mardi 27/09/2022. Cette rencontre a pour but la présentation du Projet de Loi de Finances au titre de 2023 durant laquelle notre Ministre indiquera les évolutions statutaires et indemnitaires prévues pour le ministère de la Justice.

L'UFAP UNSa Justice aura donc à cœur de rappeler ses revendications concernant la Chaîne de Commandement. Mobilisée, notre organisation reste dans une dynamique permanente d'évolutions statutaires et indemnitaires. Véritable force de proposition dans le seul intérêt des Personnels et nous revendiquons pour :

Le Corps de commandement (CDC) :

- Le choix entre la compensation temps ou paiement des heures supplémentaires doit être au profit de l'agent et non de l'administration.
- la revalorisation du taux de PSS à 30%
- La revalorisation de l'Indemnité de Fonction et d'Objectif de base à hauteur de 2500€ et l'activation d'un coefficient multiplicateur de 1,10 à 4 selon les responsabilités confiées.
- L'augmentation des emplois de Commandant, portant sur un pyramidage du corps de commandement à 60% de Lieutenant Capitaine et de 40% de Commandant (soit près de 890 emplois) dont 10% d'emplois fonctionnels.
- La révision des grilles indiciaires des Personnels du Corps de Commandement en lissant le délai de tous les échelons à 2 ans
- La révision des échelons sommitaux des deux grilles indiciaires des grades du Corps de Commandement en atteignant pour celle des Lieutenant Capitaine, un échelon sommital de 680 points d'indice majoré, et pour les Commandants, un échelon sommital de 756 points d'indice Majoré (échelon devenant linéaire) et pour l'échelon fonctionnel 779 points d'indice Majoré
- Le relèvement des indemnités d'astreinte à hauteur de 250€ par obligation hebdomadaire.
- L'attribution de logements de fonction par NAS pour tous les officiers ou l'attribution d'une indemnité compensatrice pour ceux qui en sont démunis ou l'application d'un coefficient multiplicateur porté de 4 à 8 à l'IFO de base.
- La revalorisation de l'indemnité de dimanche et jour férié de 36 à 50€

Le corps des Chefs de Services Pénitentiaires (CSP) :

- La révision de la grille indiciaire du 1er Grade (CSP Classe Normale) afin de prendre en compte les échelons dits "provisaires" en échelon linéaire dont le sommital doit être porté à 765 points d'indice majoré.
- L'abaissement de la durée des échelons à deux ans.

- La revalorisation de l'Indemnité de Fonction et d'Objectif de base à hauteur de 3000€ et l'activation d'un coefficient multiplicateur de 1,10 à 4 selon les responsabilités confiées.
- La revalorisation de la PSS pour les trois grades de CSP à l'instar du CEA et CdC.
- La révision des textes relatifs aux compensations des astreintes, tant pour les agents soumis à l'article 10 que pour les personnels soumis à la NAS ou COP/A qui sont exclus de toutes dispositions de compensation
- La valorisation du métier : Transférer les postes à responsabilités de DSP Chefs d'établissement et Adjoints Chefs d'établissement de structures d'une capacité théorique = ou inférieur à 300 places aux Chefs des Services Pénitentiaires, tant sur le territoire métropolitain qu'Outre-mer.
- L'attribution de logements de fonction par NAS pour tous les CSP ou l'attribution d'une indemnité compensatrice pour ceux qui en sont démunis ou l'application d'un coefficient multiplicateur porté de 4 à 8 à l'IFO de base.
- La revalorisation de l'indemnité de dimanche et jour férié de 36 à 50€

L'UFAP UNSa Justice, 35 ans d'engagement quotidien au service du terrain !

Les Secrétaires Généraux
Emmanuel CHAMBAUD
Luciano DUCCESCHI
Alexandre CABY
Jimmy OBERTAN
Coralie FLAUGNATTI

La Secrétaire Nationale de filière
Eléonore SCHREINER



L'UFAP UNSa Justice rappelle les revendications portées devant le Garde des sceaux pour les PA

Secrétariat.federation@ufap.fr

Le 26/09/2022,

L'UFAP UNSa Justice représentée par son Secrétaire Général a été reçu le 12 septembre et lui a fait part de ses revendications pour les différentes filières de l'administration pénitentiaire.

Elle sera à nouveau reçue par le Garde des Sceaux ce mardi 27/09/2022. Cette rencontre a pour but la présentation du Projet de Loi de Finances au titre de 2023 durant laquelle notre Ministre indiquera les évolutions statutaires et indemnitaires prévues pour le ministère de la Justice.

L'UFAP UNSa Justice aura donc à cœur de rappeler ses revendications concernant la filière administrative : les Adjointes Administratives, les Secrétaires Administratifs et les Attachés d'Administration de l'Etat. Les personnels administratifs affectés à l'administration pénitentiaire sont soumis au statut spécial et au même code de déontologie que tous les autres corps de cette direction. Il doit donc être pris réellement en compte cette spécificité pénitentiaire pour les corps dits « communs » !

Notre organisation, en tant que force de propositions et de négociation, revendiquera à nouveau sur le volet indemnitaire :

- La fin de la division par 2 de l'IFSE pour les personnels administratifs de la DAP affectés en services déconcentrés sous prétexte que ces derniers perçoivent la PSS alors que cette dernière ne fait qu'acter leur statut spécial
- La revalorisation du taux de la PSS à 28,5 %
- L'adoption de la même procédure d'attribution du CIA pour les trois catégories (AA, SA et AAE) avec la fixation de fourchettes de montant de CIA
- La fin de la division par deux des forfaits « IFSE » en cas de mobilité ou d'avancement de grade sachant qu'un forfait est par définition un montant invariable

Cette minoration par deux, au-delà d'être injuste, constitue une entrave à la mobilité dans d'autres ministères que promeut pourtant la Loi de 2009 et celle de la transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019.

L'UFAP UNSa Justice revendique, afin de rendre son attractivité à la Fonction Publique dans son ensemble et à l'administration pénitentiaire en particulier, la nécessité impérieuse de réviser l'ensemble des grilles indiciaires des différents corps de la filière administrative qui œuvrent au quotidien tant sur des missions supports que sur des fonctions métiers.

L'UFAP UNSa Justice demande donc **la révision des grilles indiciaires des catégories C et B pour l'ensemble de leurs grades** afin qu'existe une réelle évolution de carrière qui soit le juste reflet de la reconnaissance du travail accompli.

L'UFAP UNSa Justice revendique également pour **les Adjointes Administratives** l'organisation d'examen professionnel leur permettant de changer de grade sans avoir à attendre une promotion par inscription sur un tableau d'avancement et la mise en place d'un plan de requalification de C en B plus ambitieux qui ne laisse pas nombre d'agents méritant sur le bord de la route.

L'UFAP UNSa Justice revendique ***une révision des grilles indiciaires des 3 grades d'attaché*** pour une vraie reconnaissance des fonctions occupées, tant dans les services support que métiers, et du travail accompli au service de l'administration pénitentiaire.

Il est plus que temps de mettre fin à cet état de fait que, dans l'administration pénitentiaire, les **Attachés d'Administration d'Etat** font figure de « *parents pauvres* » en matière de traitement des catégories A, leur grille indiciaire servant perpétuellement de grille plancher pour tous les autres corps de catégories A.

L'UFAP UNSa Justice revendique enfin la nécessaire prise en compte et même l'anticipation de l'inflation actuellement exponentielle pour éviter de nouveaux tassements de grilles dus à des correctifs faits dans l'urgence par l'administration pour respecter à minima le montant du SMIC.

L'UFAP UNSa Justice, 35 ans d'engagement quotidien au service du terrain !

Les secrétaires généraux,
Emmanuel CHAMBAUD
Luciano DUCCESCHI
Alexandre CABY
Jimmy OBERTAN
Coralie FLAUGNATTI

Le secrétaire national de la filière,
Jean-Marc BERTRAND



L'UFAP UNSa Justice rappelle les revendications portées devant le Garde des sceaux pour les PT

Secrétariat.federation@ufap.fr

Le 26/09/2022,

L'UFAP UNSa Justice représentée par son Secrétaire Général a été invitée le 12 septembre et lui a fait part de ses revendications pour les différentes filières de l'administration pénitentiaire.

Elle sera à nouveau reçue par le Garde des Sceaux ce mardi 27/09/2022. Cette rencontre a pour but la présentation du Projet de Loi de Finances au titre de 2023 durant laquelle notre Ministre indiquera les évolutions statutaires et indemnitaires prévues pour le ministère de la Justice.

L'UFAP UNSa Justice aura donc à cœur de rappeler ses revendications concernant la filière technique de la direction de l'administration pénitentiaire concernant les Adjointes Techniques, les Techniciens et les Directeurs Techniques. Malgré les avancées déjà obtenues concernant cette filière, des progrès sont encore à faire.

Notre organisation, en tant que force de propositions et de négociation, revendiquera à nouveau sur le volet indemnitaire :

- La revalorisation du **taux de la PSS à 28,5 %** pour toutes les catégories pour une vraie reconnaissance du statut spécial auquel ils sont soumis
- L'adoption de la même procédure d'attribution du CIA pour les trois catégories avec la fixation de fourchettes de montants de CIA
- Le **versement d'un CIA aux adjoints techniques dès cette année** comme tout autre agent ayant comme régime indemnitaire le RIFSEEP

L'UFAP UNSa Justice demande en urgence **la révision des grilles indiciaires des Adjointes Techniques pour l'ensemble de leurs grades** afin qu'existe une réelle évolution de carrière qui soit le juste reflet de la reconnaissance du travail accompli.

L'UFAP UNSa Justice ne saurait tolérer que les Adjointes Techniques de 2^e classe stagnent au même salaire pendant 11 ans et ce alors même qu'ils ont changé 5 fois d'échelon !

L'UFAP UNSa Justice, 35 ans d'engagement quotidien au service du terrain !

Les secrétaires généraux,
Emmanuel CHAMBAUD
Coralie FLAUGNATTI
Luciano DUCCESCHI
Alexandre CABY
Jimmy OBERTAN

Le secrétaire national de la filière,
Daniel CARRÉ



L'UFAP UNSa Justice rappelle les revendications portées devant le Garde des sceaux pour l'IP

Secrétariat.federation@ufap.fr

Le 26/09/2022,

L'UFAP UNSa Justice représentée par son Secrétaire Général a été reçue le 12 septembre et lui a fait part de ses revendications pour les différentes filières de l'administration pénitentiaire.

Elle sera à nouveau reçue par le Garde des Sceaux ce mardi 27/09/2022. Cette rencontre a pour but la présentation du Projet de Loi de Finances au titre de 2023 durant laquelle notre Ministre indiquera les évolutions statutaires et indemnitaires prévues pour le ministère de la Justice.

L'UFAP UNSa Justice aura donc à cœur de rappeler ses revendications concernant la filière insertion et probation dans les domaines suivants :

Sur le plan structurel : la **création d'une Direction Centrale de l'Insertion et de la Probation**, autonome vis-à-vis de la Direction de l'Administration Pénitentiaire

Pour l'UFAP UNSa Justice, cette création permettra de sanctuariser un budget propre aux questions et aux services d'insertion et de probation, mettant sur un pied d'égalité la peine d'emprisonnement et la peine de probation.

Sur le plan de l'organisation des services :

- La révision des organigrammes de référence

L'UFAP UNSa Justice revendique une augmentation substantielle des moyens humains accordés aux SPIP pour permettre aux services de répondre à la commande institutionnelle et sociétale d'une meilleure prévention de la récidive et d'une plus grande contribution à la sécurité publique. Les ratios des organigrammes de référence doivent être révisés pour tous les corps et celui des CPIP abaissé à 1 CPIP pour 40 mesures.

- La sécurisation des services

L'UFAP UNSa Justice dénonce l'absence d'avancée substantielle et uniforme sur cette problématique. Elle réclame la mise en œuvre effective des préconisations du rapport CHAUVET et des dispositions de la circulaire de 2013 sur la sécurisation des SPIP. Elle exige que le Plan de Lutte contre les Violences à venir soit accompagné d'un budget adéquat et fléché à cet effet.

Pour l'UFAP UNSa Justice, les interventions extérieures des SPIP doivent être encadrées par des procédures claires et les personnels dotés des moyens techniques de réaliser leurs missions en toute sécurité. Le travail en binôme doit devenir la règle.

- L'immobilier des SPIP

L'UFAP UNSa Justice demande la réalisation d'un audit national de tous les SPIP qui devra porter autant sur les conditions d'hygiène et de sécurité que sur la capacité des bâtiments souvent fort vétuste à accueillir les effectifs prévus par les organigrammes de référence, tout en offrant aux PPSMJ un espace favorisant leur adhésion à l'intervention pénale qui leur est imposée.

- Le télétravail

L'UFAP UNSa Justice exige une application stricte des règles relatives au télétravail et une harmonisation des pratiques au niveau national, avec comme seule dérogation la nécessité de service dûment justifiée au cas par cas.

- Heures supplémentaires

L'UFAP UNSa Justice demande l'annulation des dispositions prises par la DAP visant à obliger les agents à poser leurs récupérations d'heures supplémentaires par journée ou demi-journée.

Sur le plan catégoriel :

- Prime de Sujétion Spéciale (PSS)

L'UFAP UNSa Justice demande que la PSS soit considérée pour ce qu'elle est vraiment : non pas seulement une « prime de risque » mais la compensation de toutes les « sujétions spéciales » qui pèsent sur les personnels pénitentiaires, et en particulier le statut spécial.

- Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

Pour l'UFAP UNSa Justice, la revalorisation obtenue au titre de l'IFSE qui correspond à la reconnaissance de certaines de leurs missions statutaires doit être intégrée dans leur traitement indiciaire et dans le traitement des CPIP contractuels.

- Agents chargés de la surveillance électronique

L'UFAP UNSa Justice s'oppose à la délégation aux pôles ASE des tâches considérées comme ingrates et chronophages, au premier desquelles figurent la gestion des alarmes de violation et des modifications horaires et réclame le doublement des effectifs présents en pôles PSE et ACP ainsi que l'abandon de la délégation de la gestion du BAR pour son intégration dans les missions des pôles ACP.

L'UFAP UNSa Justice réclame la reconnaissance indemnitaire de la spécificité de leurs missions et l'application à ces personnels d'un ICP majoré.

- Personnels administratifs

Pour l'UFAP UNSa Justice, aucun personnel administratif ne devrait être seul dans l'unité de travail sur lequel il intervient. De plus, une réelle formation d'adaptation au poste doit être proposée à chaque personnel intervenant pour la première fois en SPIP, sous la houlette de l'URFQ.

- Directeurs Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

L'UFAP UNSa Justice réclame l'ouverture d'une réflexion sur les missions et la formation des DPIP, comme préalable indispensable à toute réforme statutaire, indiciaire et indemnitaire. Elle dénonce la vision court-termiste de la DAP et des syndicats corporatistes des DPIP dont le seul projet est d'atteindre une catégorie A+ censée résoudre toutes leurs difficultés.

- Binômes de soutien, Psychologues des SPIP, Assistants de service social et Coordinateurs des activités culturelles

L'UFAP UNSa Justice s'oppose fermement à la contractualisation et à la précarisation des métiers pénitentiaires. Elle revendique l'abandon du CDD comme type de contrat de référence et réclame la CDIisation de l'ensemble des personnels en fonction, dans l'attente de la création d'un statut propre ou de leur intégration dans un statut existant.

L'UFAP UNSa Justice, 35 ans d'engagement quotidien au service du terrain !

Les Secrétaires Généraux
Emmanuel CHAMBAUD
Luciano DUCCESCHI
Alexandre CABY
Jimmy OBERTAN
Coralie FLAUGNATTI

Le secrétaire National de filière
Simon-Pierre LAGOUCHE